

# Le MRP vous parle!

Nouvelle Série N° 60  
Janvier - Février - Mars 1994  
ISSN 0753-8707

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITE PARIS 7e - Tél. 47 05 84 51

PRIX : 5 F

## Les défis de 1994

Chacun s'interroge sur ce que réserve aux Français et aux Européens l'année 1994.

Celle que nous laissons derrière nous a été une «année terrible» marquée par deux crises monétaires, les difficultés de l'union européenne, le déchaînement de la violence en Bosnie, les résultats inquiétants des élections en Russie, et surtout par la récession économique et la montée irrésistible du chômage. Elle s'est achevée mieux qu'elle n'avait commencé avec l'entrée en vigueur le 1er novembre du traité de Maastricht et un accord équilibré dans les négociations du GATT, grâce à la cohésion de la Communauté européenne, qui est sortie renforcée du conseil européen des 10 et 11 décembre

En 1994, on prévoit une

### SOMMAIRE

Les défis de 1994 .....	1
Déjeuner de l'Amicale du M.R.P. ....	2
Allocution de Pierre Pfimlin .....	2 - 3
Le Comité Directeur s'est réuni .....	4
Députés Français au Parlement européen ....	4
Réflexions .....	5
Du bien et du mal .....	6
Les cinq pionniers au Parlement de l'abolition de la peine de mort .....	7 - 8
Recommandation aux adhérents de l'Amicale .....	8
Il faut effectuer à Paris un deuxième plan Haussmann .....	9
Vient de Paraître .....	9
On peut supprimer les S.D.F. ....	10
Le MRP a ses archives .....	10
L'Ecole de la République .....	10
Le quarantième anniversaire de l'appel de l'abbé Pierre .....	11
Bernard Kouchener - Abbé Pierre .....	11
Reflexion et souhait .....	11
Rappel .....	11
Amis décédés .....	12
Avertissement .....	12
Communiqué .....	12
Bulletin .....	12

amélioration de la conjoncture économique. Elle devrait aboutir en fin d'année à une stabilisation du chômage. Mais nous ne sortirons vraiment de la crise qu'en 1995. L'emploi restera donc la principale préoccupation des Français. La question se pose de savoir si de nouvelles mesures ne devront pas être prises pour accélérer le redressement en réduisant les charges sociales sur les emplois peu qualifiés.

Deuxième observation. Il vient de se produire un événement important : le succès de la grande manifestation pour l'école publique du 16 janvier. Il a montré que la gauche était encore capable de se mobiliser. Il a fait surtout ressurgir un des plus anciens clivages de la société française.

Nous sommes traditionnellement attachés à la liberté de l'enseignement et à la vitalité de l'école privée (à 95 % catholique), mais le temps du cléricisme est révolu. Rien ne serait plus archaïque qu'une nouvelle «guerre scolaire».

Comme le dit justement Jean-Marie Domenach, dans le dernier numéro de l'Expansion : «le véritable défi, ce n'est pas l'enseignement concurrent, mais pour les deux enseignements le nombre et l'hétérogénéité des élèves, ainsi que le fossé qui s'est creusé entre l'école et la société... la bataille n'est plus entre les deux écoles, mais entre l'école et un monde qui avance plus vite qu'elle».

De toutes les réformes qu'il nous faut entreprendre pour adapter la France aux mutations du monde, celle de notre système éducatif est la plus difficile et la plus déterminante pour la reconquête de l'emploi. Elle ne se fera pas «à la

hussarde», mais par la recherche patiente d'un large consensus.

Autre constatation : les problèmes de société mettent de plus en plus en jeu des choix éthiques, comme on le voit aujourd'hui à propos des mères porteuses, de la procréation assistée ou des manipulations génétiques. «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme». La politique ne saurait se réduire à une bonne gestion. Elle doit se fonder sur des valeurs. Au centre de toute action politique digne de ce nom il y a une certaine idée de l'homme. L'humanisme d'inspiration chrétienne constitue pour beaucoup, au delà des églises, un pôle de référence.

Enfin l'année 1994 sera très importante pour la construction européenne, dont la nécessité s'impose plus que jamais en ces temps difficiles. Au mois de juin les Français seront appelés à élire leurs représentants au Parlement européen. Nous souhaitons que cette élection permette un vrai débat sur l'Europe. A la veille de son élargissement, celle-ci a besoin d'un nouvel élan politique, d'un «supplément d'âme» et la démocratie, d'objectifs clairs, de structures raffermiss. Il serait désolant que cette occasion soit gâchée par la transformation du scrutin en galop d'essai des présidentielles.

En 1994 les démocrates chrétiens français devront peser de tout leur poids pour que les impératifs de l'avenir n'y soient pas sacrifiés à des préoccupations tactiques à court terme.

Jacques MALLET

# 26 NOVEMBRE 1993 - Déjeuner de l'Amicale du M.R.P.

De nombreux membres de l'Amicale avaient répondu à l'invitation du Président MALLET. Se retrouver, entre nous, au Sénat et entendre en prime, Pierre PFLIMLIN, parler de l'Europe : de quoi, en effet, mobiliser nos amis de Paris, de banlieue et même de la France profonde...

Plus de cent soixante sont venus ainsi, sans autre mandat que celui de la solidarité de l'esprit et du cœur, reconstituant ce qui fit du M.R.P. en 1946, le PREMIER PARTI DE FRANCE. Les dirigeants, les élus bien sûrs, mais aussi tous ceux qui avec eux, autour d'eux, dans les mouvements, les associations, les communes, ont lancé, soutenu, amplifié et donné vie à leur idéal : la démocratie chrétienne.

Des absences remarquées : c'est ce que l'on appelle pudiquement le «bénéfice de l'âge !»...

J.G.

## Allocution de notre ami Pierre Pflimlin

Chers amis,

«Autour de nous, il y a des euro-sceptiques, des euro-pessimistes, moi je suis et reste un euro-optimiste».

J'ai participé depuis l'origine, à la construction de l'Europe, comme témoin quelquefois, le plus souvent comme acteur.

Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des hauts et des bas, depuis le début. La route vers l'Europe est un chemin difficile et rocailleux, ce n'est pas une autoroute.

Nous sommes dans une phase difficile, d'abord pour cette raison évidente que nous souffrons, depuis des années, d'une crise économique, que nous avons le chômage, et nous ne sommes pas les seuls : il y a dans la Communauté 16 millions de chômeurs, c'est-à-dire 10% en moyenne de la population active. Nous avons en France, 10,5% des chômeurs, nous sommes juste dans la moyenne européenne. Il y a des Pays membres qui sont plus mal lotis : l'Irlande a 18% de chômage, l'Espagne 21%, je ne dis pas cela pour nous consoler, mais pour vous dire qu'il s'agit, en effet, d'un mal européen.

On incrimine la Communauté Européenne. Franchement peut-on dire que cette crise et sa persistance sont dues à des fautes commises par la Communauté ?

Je ne le crois pas. Mais ce qui est vrai, c'est que dans l'opinion, on constate que la Communauté Européenne n'a pas réussi jusqu'à présent à la surmonter.

Inutile d'épiloguer sur cette question de responsabilité. Voyons où nous en sommes.

Ce ne sont pas les efforts de relance qui ont manqué.

En 1984, déjà, le Parlement Européen avait établi un programme de relance qui a abouti d'ailleurs à l'Acte Unique dont on ne parle plus beaucoup et dont cependant l'une des dispositions essentielles : la suppression des contrôles aux frontières intérieures pour

les marchandises a été appliquée depuis le 1er janvier dernier. Ce n'est pas vieux et nous avons donc, d'ores et déjà, un grand marché de 330 millions d'habitants. C'est une étape.

Je ne parlerai pas du contrôle sur la circulation des personnes, c'est une affaire délicate. Il y a les accords de SCHENGEN. Je ne savais pas où c'était, j'ai appris, à cette occasion que c'était une petite localité du Grand Duché de Luxembourg qui, ainsi, est entrée dans l'Histoire.

Je ne vais pas m'étendre sur les conditions à remplir pour que la libre circulation des personnes puisse être effective. Il y a l'affaire des drogues, il y a celle du terrorisme...

Où en sommes nous ?

Maastricht, vous connaissez peut être le Traité, donc je n'en parlerai pas. Mais hier, j'ai participé à un colloque du Mouvement Européen où on a rappelé les conditions à remplir pour entrer à plein dans l'Union Monétaire par une monnaie unique : l'ECU. Je n'entrerai pas dans ces détails techniques. Je rappellerai seulement que les conditions sont difficiles à remplir et qu'actuellement il n'y a qu'un pays sur 12 qui remplit ces conditions : c'est le Grand Duché de Luxembourg.

On peut, évidemment, construire l'Union Monétaire autour du Grand Duché, mais c'est un peu étroit comme base.

La France n'est pas mal placée à ce point de vue. Si j'avais le temps je prendrais les thèmes l'un après l'autre (l'inflation, le déficit budgétaire, l'endettement...). La France remplit certaines des conditions. L'Allemagne ne les remplit pas. Elle en est loin car les charges de la réunification sont tellement lourdes que son économie est

sérieusement affaiblie.

Mais nous avons un délai, jusqu'en 1996 ou 1999. Ce que dit le Traité de Maastricht c'est que la monnaie unique peut être créée quand une majorité de pays décide. Je ne suis pas fort en arithmétique mais je crois que la majorité de 12 c'est 7, ce qui veut dire que le Traité lui-même envisage l'hypothèse d'une Europe à deux ou plusieurs vitesses. Il suffit que 7 pays veuillent et puissent faire la monnaie unique et elle se fera, on verra se constituer un noyau solide de 7 à 8 pays. Ils feront la monnaie unique et naturellement il y aura des dispositions à prendre pour que les autres puissent les rejoindre. Je ne doute pas que la France fera partie du noyau solide.

Dans Maastricht il y a aussi des dispositions qui ne concernent pas l'Union monétaire : c'est ce qu'on appelle l'Union politique :

Défense commune, politique étrangère commune. Je vous dirai franchement mon avis : j'ai milité pour la ratification du Traité de Maastricht, j'en suis donc partisan. Dans ma ville de Strasbourg cela n'a pas si mal réussi puisque nous avons eu 72% de «oui». Je ne prétends pas que ce soit mon mérite, mais c'est un résultat. Cependant je trouve qu'en matière d'Union politique Maastricht ne va pas assez loin...

Voilà ce que je lui reproche : la politique étrangère commune est à peine esquissée, on explique qu'il faudra, dans certains cas, établir des positions communes mais qu'il faudra pour cela l'unanimité des 12 pays membres. Quand on sait que les traditions de politique étrangère sont très différentes d'un pays à l'autre, cette unanimité sera bien difficile à atteindre.

**Politique de Défense** c'est encore plus flou. On dit que la «nouvelle Union» puisqu'elle s'appelle comme cela, devra élaborer une politique commune de sécurité qui pourra, par la suite, donner lieu à l'établissement d'une défense commune. Nous sommes donc très en deçà de ce qu'était le projet de Communauté Européenne de Défense (C.E.D.) malheureusement repoussé en 1954.

Il y a donc de simples esquisses d'Union politique, il faudra aller beaucoup plus loin.

On peut penser aussi que l'Union n'est pas suffisamment démocratique.

Le Parlement européen a plus de pouvoirs qu'on le croit généralement. Si j'avais le temps je vous le prouverais par exemple en matière budgétaire. Le budget doit être arrêté par le Conseil des Ministres et par le Parlement. Moi-même, pour avoir signé trop tôt j'ai été traduit en Cour de Justice. Je suis un «repris de justice» depuis quelques années. J'ai eu ainsi quelques faux pas dans ma carrière: je n'en regrette aucun.

Il faut donc aller plus loin et d'ailleurs, il est prévu que dès 1996, il y aura une nouvelle conférence dont le but sera de réaliser des progrès vers l'Union politique et vers la Démocratisation. Il serait temps de la préparer bientôt car 1996 c'est demain.

Mais tout cela n'est pas suffisant.

J'en reviens au point de départ : ce qui compte c'est la crise.

A Edimbourg déjà, il y a un an, plus récemment à Bruxelles on a esquissé une politique dite de relance et la Commission sous la présidence de Jacques Delors a élaboré un livre blanc, (dont je n'ai pas encore eu connaissance, je n'en connais que des extraits publiés dans certains journaux) et qui devait être soumis le 10 Décembre prochain au Conseil Européen réunissant les Chefs d'Etats et de Gouvernements de nouveau à Bruxelles.

Ce que je crois savoir, c'est que le Livre Blanc recommande essentiellement des investissements massifs pour fortifier les infrastructures et pour créer des emplois. On parle d'une dépense de 100 milliards de francs par an pendant 4 ou 5 ans. C'est un procédé d'ailleurs

classique.

Il y a l'affaire des taux d'intérêts. Un économiste distingué, Monsieur Malinvaud, ancien Directeur de l'INSEE, professeur au Collège de France, a recommandé dernièrement, dans un article du «Monde» de réduire les taux d'intérêts à court terme au taux de l'inflation c'est-à-dire à zéro.

D'autres économistes croient que ce serait un procédé dangereux. Je passe là-dessus, nous allons voir ce que donnera la réunion de Bruxelles.

J'espère que l'on prendra effectivement des décisions de nature, non pas à effacer le chômage du jour au lendemain, mais - et ce serait déjà très bien - de réduire le taux de chômage progressivement.

Il est évident que le jugement de l'opinion publique sera très différent selon que ces mesures seront ou non efficaces.

L'Union européenne a devant elle d'immenses responsabilités.

Nous pouvons, anciens du M.R.P. être fiers du rôle qu'il a joué dans la Construction de la Communauté Européenne. Et j'aime mieux ce beau nom de «Communauté» si riche de sens non seulement politique mais moral et spirituel que celui «d'Union».

Nous avons fait cela, à une époque où l'Europe était coupée en deux, où le rideau de fer nous séparait d'une grande partie de l'Europe et nous ne pouvions pas avoir d'autre ambition que d'unir l'Europe occidentale.

Maintenant, depuis 1989, depuis la suppression du rideau de fer, depuis l'effondrement du mur de Berlin, nous avons d'autres perspectives. Dieu sait que je me suis réjoui de ces événements!, mais maintenant il y a de terribles zones d'ombre : il y a l'ex-Yougoslavie, il y a d'autres combats à l'Est de l'Europe et nous nous rendons bien compte que l'effondrement du rideau de fer a entraîné un certain nombre de conséquences : éveil ou réveil de nationalismes et de haines ethniques qui nous causent de graves soucis.

Devant cela, chers amis, nous ne pouvons pas rester indifférents. Je suis profondément convaincu que nous n'avons plus le droit de borner notre horizon aux limites de l'Europe

occidentale, que nous avons des responsabilités vis-à-vis de tous les européens.

Déjà, le Conseil de l'Europe a accueilli, comme membres à part entière, plusieurs de ces nouvelles démocraties. Il y a maintenant 32 pays membres du Conseil.

La Communauté elle-même a conclu des Accords d'Association avec 9 pays. Je vais essayer de vous les énumérer : la Pologne, la République Tchèque, la République Slovaque, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, les 3 pays baltes. Et, il y a quelques jours à peine, l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) a décidé d'associer ces 9 pays. Vous le savez l'U.E.O., est l'organisation européenne de la Défense. C'est le seul organisme qualifié en matière de défense qui va donc y rattacher 9 de ces nouvelles démocraties.

Et si vous me demandez de faire un pronostic je crois que l'on verra dans un avenir malgré tout prévisible naître une grande Europe, pour reprendre la formule de de Gaulle «de l'Atlantique à l'Oural», non pas sous forme de structure unique, sous forme d'un bloc, mais sous forme d'un réseau d'associations, de contrats variés, selon les besoins et les possibilités de chaque pays et, que tout cela constituera un réseau suffisamment dense pour qu'il y ait une «Grande Europe».

C'est cela la tâche qui nous attend et surtout nos successeurs plusjeunes. Mais vous me direz : quel sera le fondement de cette grande Europe ? Est-ce que ce sera une identité d'intérêts économiques ? Non, l'Economie nous divise plus qu'elle nous réunit, c'est le mérite de ceux qui ont fait la Communauté que d'avoir réussi à surmonter ces divisions, (et ils les surmonteront à propos du G.A.T.T.). Ce n'est pas non plus la politique étrangère pour laquelle nous avons des traditions différentes. C'est une certaine communauté de valeurs. C'est notre vieille civilisation à fondement chrétien qui est le patrimoine commun de tous les Européens, avec des variantes, mais forte des valeurs de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme.

Puissions nous, nous et nos enfants, voir cette grande Europe, réunie sous le signe de l'Esprit.

## Le Comité Directeur de l'Amicale s'est réuni le 26 Novembre sous la Présidence de Jacques Mallet

Voici les principales décisions prises :

### • SUR LA SITUATION FINANCIERE.

Une augmentation de la cotisation annuelle et du prix du bulletin est nécessaire. Des propositions seront faites lors de la prochaine Assemblée Générale qui décidera.

### • SECRETARIAT DE L'AMICALE.

Différentes suggestions seront examinées afin de faciliter l'organisation matérielle et le fonctionnement de la machine informatique.

### • BULLETIN «LE M.R.P. VOUS PARLE».

Le Comité de rédaction, convoqué par lettre spéciale, se réunira régulièrement et ses lecteurs seront invités à émettre critiques et suggestions.

### • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1994.

Compte tenu des élections en Mars et Juin 94, des vacances scolaires, de la présence souhaitée des parlementaires une date est à rechercher, probablement en Avril ou en mai.

Le Comité Directeur de l'Amicale sera convoqué avant cette rencontre.

Le Président Mallet a fait quelques suggestions sur lesquelles les membres du Comité Directeur pourraient réfléchir, notamment à propos de déjeuners débats (3 rencontres par an) et des contacts à poursuivre ou à renouer avec nos amis provinciaux.

Lors des interventions, proposition a été faite d'un article «libre opinion» sur les prochaines élections européennes et une éventuelle liste unique. Un article passera dans le «M.R.P. vous parle»

La séance s'est terminée à 17 h 30.

G.T.

---

### DÉPUTÉS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN RÉPARTIS PAR APPARTENANCE AUX GROUPES POLITIQUES

Parti des socialistes européens (P.S.E.) (198 membres).....	21 députés français
Parti populaire européen (P.P.E.) (162 membres).....	12 députés français
Groupe libéral,démocratique et réformateur (L.D.R.) (45 membres) .....	9 députés français
Groupe des Verts au Parlement Européen (28 membres).....	8 députés français
Groupe du Rassemblement des démocrates européens (R.D.E.) (20 membres) .....	11 députés français
Groupe arc en ciel au Parlement Européen (ARC) (16 membres) .....	1 député français
Groupe technique des droites européennes (D.R.) (14 membres) .....	10 députés français
Groupe de coalition des gauches (C.G.) (13 membres).....	7 députés français
Non-inscrits (N.I.) (22 membres) .....	2 députés français
	<hr/>
	81 députés français

# REFLEXIONS

sur les Elections au Parlement Européen  
(liste unique ou listes séparées ?)

La prochaine échéance électorale nationale - sauf imprévu - touche le renouvellement du Parlement européen. Il n'est que temps d'y réfléchir.

Forts de leur attachement aux enjeux européens, ainsi qu'aux valeurs qui les sous-tendent, les élus démocrates-chrétiens inscrits à Strasbourg au groupe du Parti populaire européen (P.P.E.) ont, d'ores et déjà, conçu un programme d'action détaillé et ambitieux pour la mandature 1994-1999.

Sauf à se renier, les candidats héritiers du M.R.P., lequel a toujours placé la construction européenne au cœur de son horizon politique, ne pourront donner leur adhésion à une liste unique que dans la mesure où leurs éventuels colistiers s'engageraient à prendre en compte les grandes lignes de ce programme d'action.

La nécessaire solidarité des composantes de la majorité parlementaire nationale pour mener à bien le redressement de la France ne saurait conduire à leurrer l'électeur en regroupant sur une liste unique les noms d'Européens convaincus avec les noms de ceux qui, voici un an - Maastricht c'était hier - rivalisaient d'hostilité envers le principe même de l'intégration européenne. D'ailleurs, la plupart d'entre eux ne paraissent pas avoir renoncé à dénoncer l'Europe comme la cause de tous nos maux, alors même que la solidarité de nos partenaires européens vient de permettre à la France d'obtenir une

meilleure prise en compte de ses légitimes préoccupations dans les tractations qui ont illustré les débats interminables sur le GATT. Reste que mon souhait profond va à une liste unique se référant, sans ambiguïté aucune, à une volonté affirmée de poursuivre la construction européenne, au-delà d'un marché unique, quitte à renoncer à quelques attributs de souveraineté dont la vacuité est quotidiennement avérée.

Faute d'obtenir cette indispensable garantie il paraît, au militant européen que je suis, qu'il n'y aurait rien de choquant à constituer une liste séparée engageant le combat sur le vrai terrain du choix de l'intégration européenne. Je ne vois pas qu'il y ait incohérence à soutenir dans ses efforts pour tenter de sortir le pays de l'ornière un gouvernement dont les orientations correspondent, pour l'essentiel, aux vœux de la plupart de nos amis et à ne pas taire leur attachement à une véritable construction européenne. Etant souligné, au demeurant, que s'agissant d'un scrutin «à la proportionnelle» les pourcentages des suffrages obtenus par deux ou plusieurs listes se réclamant, par ailleurs, du soutien à la politique du Gouvernement seront cumulables pour apprécier le consentement du pays à cette politique tandis qu'il se pourrait bien qu'une seule liste à la composition ambiguë détourne des électeurs, européens convaincus, vers l'abstention, voire les conduise à donner leurs suffrages à des listes concurrentes, fussent-elles parties prenantes à l'opposition au plan

national.

A la limite, faute d'une adhésion claire, dans son programme, comme dans ses composantes, de la liste unique qui pourrait nous être présentée ne conviendrait-il pas de promouvoir la constitution d'une liste concurrente composée de personnalités européennes reconnues prises dans notre mouvance ? (à réfléchir).

Par ailleurs, ne serait-il pas souhaitable d'en finir avec la duperie consistant à placer en tête de liste des personnalités dont on sait que les obligations dont elles ont la charge les tiendront éloignées du Parlement européen ou dont les attaches partisans les conduiront à s'inscrire dans des groupes politiques séparés.

Ne relève-t-il pas de la simple honnêteté, vis-à-vis de l'électeur, de ne placer en position éligible que des candidats ayant pris l'engagement de remplir le mandat auquel ils postulent par une présence assidue au Parlement européen et dans le cadre du groupe dont le programme nettement identifié correspond à celui auquel ils se seraient référés ? Quitte à placer en queue de liste, en soutien, et pour les nécessités d'une meilleure identification médiatique, les leaders nationaux connus et reconnus dont on sait bien que, nonobstant leur compétence et leur dévouement, ils ne possèdent pas le don d'ubiquité

Cyriaque DECAMME

## DU BIEN ET DU MAL

Ayant assisté récemment à l'assemblée générale annuelle de la Société d'Encouragement au Bien, que préside notre ami Alain Poher. j'ai pu constater une nouvelle fois l'absence délibérée de la couverture médiatique de nos travaux dont, évidemment, la démarche éthique n'est pas dans l'air d'un temps où l'information encourage au laxisme des mœurs plutôt qu'à la rigueur et tend à excuser le crime et la débauche plutôt que de célébrer le courage et la vertu comme, j'en prendrai un exemple dans l'actualité.

Reste que, pour amplifiée qu'elle soit, cette dérive n'est pas nouvelle. Elle a été, il y a 131 ans, à l'origine de la fondation de la Société d'encouragement au Bien : Initiative d'Honoré Arnoul, homme de lettres, qui avait collaboré avec Emile de Girardin à la création de «La Presse» journal qui inaugura l'ère de la presse quotidienne à bon marché et dont il fût même rédacteur en chef, avant de se séparer d'Emile de Girardin avec lequel il se trouvait en désaccord profond sur l'orientation du contenu des rubriques de leur publication.

Soucieux de rentabilité, Emile de Girardin estimait en effet que seule la relation des crimes, faits divers malsains et autres turpitudes était de nature à intéresser les lecteurs, tandis qu'Honoré Arnoul entendait que leur quotidien contribuât à inspirer l'amélioration de la Société par l'exaltation des actes de courage, de dévouement, de solidarité de ceux de leurs concitoyens dont l'action parvenait à leur connaissance. Ce sera précisément le but assigné à la S.E.A.B.

Fort heureusement, des politiques éminents appuyèrent et prolongèrent l'action d'Honoré Arnoul. C'est ainsi qu'au décès de celui-ci Jules Simon accepta de prendre la présidence de la S.E.A.B. et qu'un décret du 2 mai

1894 signé de Sadi Carnot lui reconnaissait la qualité «d'établissement d'utilité publique».

Depuis, bien d'autres concours lui ont été assurés, notamment par des personnalités politiques de notre mouvance démocrate chrétienne.

Tels Jean Cayeux qui en assuma la présidence de 1962 à 1968, Alain Poher qui assume cette présidence depuis 20 ans, le Pasteur Emmanuel La Gravière qui contribua par son action à lui assurer une survie menacée. C'est, du reste, celui-ci qui m'incita à entrer à la S.E.A.B., dont je suis actuellement membre du Conseil d'administration.

Il demeure que notre association poursuit son œuvre en dépit de l'indifférence qu'entretient le mutisme de la presse parisienne (certains journaux de province se font parfois l'écho de nos travaux lorsque la S.E.A.B. a honoré de ses récompenses des actes courageux, héroïques souvent, accomplis dans leur région) comme le silence des radios ou télévisions plutôt enclines à donner audience aux élucubrations d'esprits délétères qui pervertissent le jugement des auditeurs comme des lecteurs.

Ainsi se brouillent dans les esprits les notions du bien et du mal, du vice et de la vertu, de la responsabilité ou de l'irresponsabilité de coupables sensés être eux-mêmes les victimes des travers de la société ou de pulsions malades irrépessibles.

Un bel exemple de cette dérive ne vient-il pas d'être donné à l'occasion de la polémique indécente soulevée par le projet du Garde des Sceaux, justement scandalisé par les sévices sexuels, tortures et meurtres dont sont trop souvent victimes enfants et adolescents ? Projet qui prévoit la

réclusion à perpétuité réelle pour ces criminels (lesquels, à mon avis, devraient relever de la peine capitale à rétablir s'agissant de cas avérés de récidivistes en puissance) tandis que de belles âmes expliquaient que s'il s'imposait de placer ces assassins en détention ce n'était pas pour les punir mais pour les soigner ! Responsables (?) mais non coupables, victimes qu'ils sont eux-mêmes d'une anomalie mentale qui domine leur comportement !!!

Fort de mon expérience indo-chinoise relatée dans une précédente chronique de notre bulletin, j'ajouterai incidemment qu'il me paraît que, faute d'une exécution capitale, la meilleure thérapeutique pour guérir ces forcenés serait de les astreindre à employer leur agressivité dans l'exécution de travaux (pénibles) d'utilité publique, plutôt que de les entretenir à grands frais dans la promiscuité de geoles propice à l'élaboration de nouveaux méfaits dans la perspective d'une prochaine libération conditionnelle ou, mieux encore, d'une évasion.

Sans doute, les sources mêmes de notre engagement philosophique doivent nous conduire à être miséricordieux, mais tout de même pas au point de confondre tolérance et laxisme, le bien avec le mal.

Au contraire, devons-nous affirmer, bien haut, ainsi que nous y invite notre Pape dans une récente encyclique qu'il y a un bien et qu'il y a un mal. Toutes les confusions viennent du Malin.

J. COVILLE  
Membre du Conseil  
d'administration de la Société  
d'Encouragement au Bien



## LES CINQ PIONNIERS AU PARLEMENT DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT :

Paul Boulet, Albert Gau, Francine Lefebvre, Marie-Madeleine Dienesch, Eugène Claudius-Petit

*L'article de Georges Verpraët dont l'opinion est contraire à celle exprimée par Jean Coville dans son article sur le mal et sur le bien justifie le sous-titre du «M.R.P. vous parle» : «Tribune libre des anciens du M.R.P.»*

Onze ans déjà que la «Veuve» et son couperet sont relégués au musée de l'Histoire, après avoir fonctionné pendant deux cents ans d'exécution ! 9 octobre 1981 : le «Journal officiel» promulgue la loi d'abolition de la peine de mort en France.

Cette date marque l'aboutissement d'un interminable marathon parlementaire, au long de trois ou quatre décennies au moins.

Au lendemain de la guerre 1939-1945, la première proposition de loi tendant à abolir la peine de mort fut déposée dès la première législature de la IV<sup>e</sup> République, le 6 juin 1947, devant l'Assemblée nationale naissante, par deux députés du MRP : Paul Boulet (Hérault), maire de Montpellier, professeur à la Faculté de médecine, et l'abbé Albert Gau, député de l'Aude.

Son article unique tient en cinq mots : «La peine de mort est abrogée». Son exposé des motifs, ultra laconique (deux phrases), se réfère - curieusement ou ironiquement - au vote que vient d'adopter le présidium du Soviet suprême de l'URSS par son Oukaz abolitionniste du 26 mai 1947 suivi de l'Oukaz de rétablissement du 12 janvier 1950.

Elle fut renouvelé le 9 juillet 1949, par les deux mêmes signataires, avec un exposé des motifs plus court encore, en supprimant cette fois toute référence à l'exemple soviétique, en invoquant simplement «la violation du respect dû à la personne humaine».

Elle fut représentée sous la seconde législature le 26 juin 1952, par l'abbé Albert Gau et Francine Lefebvre, député de la Seine (dite «la petite chocolatière» parce qu'elle était ouvrière en chocolaterie-confiserie), en soulignant que sa suppression était de nature «à servir d'exemple à l'ensemble des nations

civilisées»

Sous la troisième législature, la proposition fut redéposée le 20 mars 1958 par deux femmes-députés MRP, Francine Lefebvre et Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord), avec un exposé des motifs un peu plus développé, contestant l'utilité sociale et l'exemplarité de la peine de mort, observant que l'abolition s'étendait à un nombre croissant de pays européens et en ajoutant : «la sentence suprême paraît dépendre d'un certain hasard dans la composition des jurys». A leur tour, Jules Moch, député de l'Hérault (SFIO) en 1953 et Pascal Arrighi (Corse) en 1958.

Aucune de ces propositions ne fit l'objet d'un débat en séance publique suivi ou non de vote. Elles restèrent des initiatives isolées et avortées. On ne peut pas dire qu'un véritable courant abolitionniste se soit manifesté au sein du Parlement français au cours de la IV<sup>e</sup> République.

Parallèlement, le champ d'application de la peine de mort s'est étendu, comme le demandent en 1950 les trois propositions de Germaine Degrand (PS), J. Thomas-Patenotre (RAD) et Léo Hamon.

Seule la proposition de l'abbé Gau et Francine Lefebvre donna lieu le 15 avril 1953, à un avant-rapport particulièrement fouillé de Me Jacques Isorni, tendant à montrer que la peine de mort est en contradiction avec l'évolution générale du droit ; qu'elle n'est point nécessaire dans un système de peines efficaces ; qu'elle présente de graves inconvénients.

En conclusion, pour Me Isorni, la peine de mort, arme très exceptionnelle de la société, dans un domaine strictement limité, ne sera exécutée que si les faits ont été commis pendant l'état de guerre. Mais son avant-rapport, au nom

de la commission de la justice et de la législation ne sera pas discuté. Me Jacques Isorni était l'un des trois avocats du Maréchal Pétain, devant la Haute cour de justice, en août 1945.

Sous la V<sup>e</sup> République, le débat sur l'abolition fut relancé en 1962 par le dépôt d'une proposition de loi, avec un exposé des motifs plus étoffé (12 feuillets), par Eugène Claudius-Petit (Loire), maire de Firminy, professeur de dessin, qui renouvellera sa tentative obstinément au début de chacune des législatures suivantes, avec l'appui désormais de membres de tous les groupes de l'Assemblée.

Ainsi, la proposition de Claudius-Petit est-elle redéposée en 1967, 1968 et le 12 juin 1973 co-signée de treize de ses collègues de l'Union centriste (Jacques Barrot, François d'Harcourt, Roger Partrat, Georges Peizenat, Jean Seitlinger), cinq députés UDR, 2 RI et 2 Réformateurs. Il réussit à faire présenter un avant-rapport et obtient que s'instaure une discussion devant une Commission particulière.

Son texte est repris, dans des termes identiques, le 8 mai 1978, puis en juillet 1981, par Pierre Bas (RPR), maire du VI<sup>e</sup> arrondissement (déjà co-signataire) et douze de ses collègues de toutes tendances dont Jean Fonteneau (UDF), Bernard Stasi (UDF), Jean Delaneau (UDF), Adrien Zeller (non inscrit).

Auparavant, Pierre Bas avait déposé seul le 6 février 1979 une proposition qui prévoyait de substituer à la peine de mort une peine «d'internement perpétuel» qui ne serait susceptible d'aucune réduction ni modification pendant une durée de vingt années, proposition qu'il représentera le 2 juillet 1981 avec cinq députés RPR.

Fin 1978, à l'occasion de l'examen des

crédits du ministère de la Justice, l'Assemblée nationale amorce un mini-débat, par un biais indirect. Elle se prononce sur deux amendements identiques (de Pierre bas et du groupe socialiste) ayant pour objet de supprimer les frais des exécutions capitales. Mais M. Alain Peyrefitte demande un vote bloqué pour leur faire échec.

Après M. Lecoq (1960), Mme de la Cheynière (1963), Me Colette (1966) des propositions d'abolition furent encore déposées par Hélène Constant (PCF), le 6 juin 1978, François Mitterrand (PS) le 23 juin 1978, Michel Aurillac (RPR) Lajoinie (21/7/1981). Si leurs exposés des motifs diffèrent, toutes recommandent une abolition immédiate, complète et absolue. En revanche, Gaston Defferre (P.S.) préconise le 12 avril 1973 la «peine maximum» contre les trafiquants de drogue.

L'ensemble des propositions de loi relatives à la peine de mort firent l'objet le 14 juin 1979, d'un rapport substantiel de Philippe Séguin, député-Maire d'Epinal (RPR). La commission des lois ne statua que sur les trois premières et adopta la seule abolition pure et simple, sans se prononcer sur les deux autres (de MM Bas et Aurillac) qui proposent de définir également des peines de remplacement à la peine de mort. Mais la Conférence des présidents n'inscrivit jamais aucune proposition à l'ordre du jour. Le parlement dut se contenter de

«débat de réflexion et d'orientation» sur la déclaration gouvernementale relative à l'échelle des peines criminelles, le 26 juin 1979 à l'Assemblée et le 16 octobre 1979 au Sénat, déclaration non suivie de vote.

En fin de compte, le projet de loi n° 310 Inter : **LE COUP DE GRACE** d'origine gouvernementale cette fois, portant abolition, fut déposé le 2 août 1981 (7° législature), sous l'impulsion tenace de M. Robert Badinter, Garde des Sceaux du gouvernement de Pierre Mauroy, dès le début du premier septennat du président François Mitterrand, élu le 10 mai 1981 et qui avait fait de l'abolition l'une des «110 propositions» qui l'ont conduit à l'Elysée.

Son bref exposé des motifs (une petite page) estime que «le moment est venu pour la France de mettre fin à cette survivance d'un autre âge, en substituant dans les textes pénaux, la référence à la peine de mort, par la référence à la réclusion criminelle à perpétuité .

Sur le rapport document de 48 p. de M° Raymond Forni, député du Territoire de Belfort (PS), l'ensemble du projet (six articles) fut enfin voté, sans souci des sondages d'opinion, à la majorité confortable de 363 voix contre 117 dont 73 RPR (sur 88) et 38 UDF (sur 62), au soir du 18 septembre 1981. Le 9 octobre, la loi n° 81-908 était publié au J.O., sans entraîner depuis lors une recrudescence des crimes de sang que d'aucuns

deroutaient.

Les passions sont apaisées. Ce qui n'empêche pas le dépôt périodique, lorsque l'opinion est secouée par une affaire sordide, de propositions tendant à rétablir divers cas d'exception à la loi de 1981.

Tel est le cas des propositions de Jacques Medecin (26 juin 1984) en faveur des magistrats ou agents de la force publique; de Roland Nungesser (RPR) (6 février 1985) pour les rapt d'enfant, prises d'otage, récidive de crime de sang ; de Claude Labbé (RPR) (2 décembre 1983); de Pierre Messmer (RPR) (17 octobre 1985), pour des actes de terrorisme ; J.M. Le Pen (21 avril 1986) ou encore au Sénat celles de J-Fr. Poncet (C.D.) Charles Pasqua (RPR) et Jean Francou (UC) en 1984 pour les meurtres de mineurs, ainsi que Gilbert Gantier et Alain Mayoud (UDF), soit au total une dizaine de propositions de rétablissement depuis 1981.

Quatre ans avant le vote de la loi, les deux dernières exécutions par guillotine eurent lieu le 23 juin 1977 à la prison de Douai (Jérôme Carrein) et le 10 septembre 1977 aux Baumettes (Hamida Djandoubi), M. Giscard d'Estaing ayant refusé cette fois d'exercer son droit de grâce. La non application avait précédé l'abolition légale.

Georges VERPRAET

## RECOMMANDATION AUX ADHERENTS DE L'AMICALE

Ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous sera expédié en Janvier «Le M.R.P. vous parle» avant d'avoir examiné l'étiquette-adresse qui est collée sur cette dernière, qui indique si vous avez versé votre dernière cotisation (ou votre abonnement, si vous êtes simplement abonné au bulletin).

Nous vous rappelons, d'autre part, que, pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au printemps, seuls seront invités les adhérents ayant versé soit la cotisation de l'année en cours lors de l'Assemblée, soit celle de l'année précédente, c'est-à-dire : soit celle de 1993, soit celle de 1994.

Ceux de nos amis qui désirent y assister doivent donc nous faire parvenir dès que possible la cotisation de 1994, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

## *Il faut effectuer à Paris un deuxième plan Haussmann*

Comme nous l'avons déjà dit dans ce petit journal un deuxième plan Haussmann est parfaitement réalisable à Paris et il est de plus en plus nécessaire.

A Paris le problème du chômage est certes grave, mais celui du logement ne l'est pas moins.

Une masse énorme de Parisiens ne peuvent y vivre en raison du coût exorbitant des loyers.

Les élus de la Capitale et notamment ceux de notre tradition devraient se préoccuper en tout premier lieu de ce problème.

La solution est à portée de la main si la volonté politique en existe.

J'ai cité des exemples dans un précédent numéro du «M.R.P. vous parle». Je puis en citer un autre puisqu'il concerne la maison où je suis domicilié. A la suite d'un changement de propriétaire, un 6ème étage est en cours de construction sur le 5ème.

Cette solution ne s'impose pas pour nos élus à propos d'une maison de 5 étages.

Par contre elle devrait s'imposer pour les maisonnettes moyenâgeuses

qui pullulent dans Paris : maisonnettes n'ayant aucun étage ou n'en ayant qu'un ou deux.

Par réquisition pour cause d'utilité publique ces maisonnettes devraient être transformées en logements sociaux.

Il est grand temps que les élus de la droite et du centre et notamment ceux de notre tradition démontrent qu'ils sont plus sociaux que les socialistes.

Le logement social à Paris est une belle occasion de le manifester.

**Jean COVILLE**

## *Vient de paraître*

*Notre ami Pierre LETAMENDIA nous signale que son livre sur «La DEMOCRATIE CHRETIENNE» vient d'être publié en deuxième édition, révisée, dans la Collection «Que sais-je» (1993) aux Editions P.U.F. Il est vendu dans les librairies au prix de 40 F.*

Le thème : «Le M.R.P. ET LA CONSTRUCTION EUROPEENNE» a été au centre d'un Colloque organisé par le Centre d'Histoire de l'Europe du Vingtième Siècle et l'Amicale du M.R.P., qui s'est tenu au Palais du Luxembourg les 18 et 19 janvier 1990.

Dès cette époque, avait été envisagée la publication des rapports présentés au cours de ce colloque, ainsi que celle des principales interventions des auditeurs, dont un certain nombre avait été les instigateurs et les champions de la politique européenne du M.R.P. Mais, pour procéder à cette édition, il a fallu résoudre un certain nombre de problèmes - notamment celui du financement. C'est ce qui explique la longueur du délai qui a été nécessaire pour mener à bien l'opération.

C'est avec une grande satisfaction que nous pouvons aujourd'hui annoncer la parution de ce recueil tant attendu par

beaucoup de nos amis. Le travail de mise au point des textes et de classement de ceux-ci sous quelques grands titres a été effectué sous la direction des professeurs Serge BERNSTEIN, Jean-Marie MAYEUR et Pierre MILZA du Centre d'Histoire du Vingtième Siècle (C.H.E.V.S.)

L'ouvrage est publié dans la Collection «Questions au XXeS» aux «Editions Complexe». On peut se le procurer dans toutes les librairies pour un prix de 200 francs.

Les rapports qui se trouvent rassemblés dans ce recueil ont été établis par les meilleurs spécialistes, français et étrangers, de la construction européenne. Leur analyse apporte la confirmation de l'idée selon laquelle le M.R.P. a joué un rôle majeur dans cette construction.

Dans les conclusions qu'il a présentées lors de la rencontre de 1990,

et qui sont reproduites à la fin du volume qui vient d'être publié, le Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, M. René REMOND, souligne la «dimension éthique qui fondait l'attachement du M.R.P. à l'idée européenne. Et il conclut son propos en déclarant «La référence à l'Europe était bien, pour lui, un choix fondamental qui faisait partie de son essence»

A l'heure où l'Union Européenne a franchi de nouvelles étapes, ce n'est pas sans une certaine fierté que nous revivons, en lisant le recueil, les diverses phases de l'action ainsi menée pendant près d'un quart de siècle par les membres de notre famille politique - action dont nous avons été les témoins mais qui, analysée avec la perspicacité et la largeur de vues des historiens, prend ici un singulier relief.

**G. JOLY**

## On peut supprimer les S.D.F. : Donc on le doit

Dans les siècles passés les vagabonds ont été supprimés à Paris car ils nuisaient à la réputation de la capitale de la France. Ils étaient, soit placés en détention, soit renvoyés dans leur village d'origine.

Sans renier le motif, parfaitement légitime et toujours actuel, de cette mesure il est souhaitable de la compléter par la volonté de venir en aide aux épaves humaines qui existent à toutes les époques.

C'est tout à fait possible.

Il ne faut surtout pas prêter attention aux déclarations de certains personnages selon lesquels il est inutile de se préoccuper de ce problème car il existe des places disponibles et inoccupées dans les endroits prévus pour accueillir ces «sans domicile».

En effet beaucoup de ces épaves

humaines sont incapables de faire quoi que ce soit, y compris de rechercher les endroits dont il s'agit ou n'en ont pas envie.

Il faut donc les y conduire, que cela leur plaise ou non et leur affecter un emplacement, qui sera leur logement.

Ils n'y seront pas prisonniers comme aux temps anciens évoqués ci-dessus, mais devront y demeurer et notamment y dormir et non dans les artères de la Ville, ou sur les sièges du métro où leur présence est détestable.

Une nourriture leur sera assurée et même un léger pécule sera attribué à ceux qui accepteront d'effectuer un certain travail.

Une émulation sera ainsi créée entre ces marginaux, qui sont très divers et dont certains s'écroulent quand ils se sentent inutiles.

C'est ce qu'ont parfaitement compris ceux et celles qui sont l'honneur de notre époque : le père Joseph, l'abbé Pierre et Mère Térésa.

Il importe que les hommes et les femmes de notre tradition s'appliquent de toutes leurs forces à agir dans ce sens.

Des baraquements peuvent aisément être construits dans la région parisienne pour accueillir les victimes de notre époque.

Dans les espaces verts de cette région il en existe pour les bêtes sauvages. Il peut donc en exister pour les êtres humains.

Il faut les construire de toute urgence.

Jean COVILLE

### LE MRP A SES ARCHIVES

A l'initiative de M. Jean COVILLE, nous avons entrepris le classement des archives du Mouvement Républicain Populaire en vue de publier un inventaire en 1994.

Nous souhaiterions réunir tous les documents intéressant l'organisation de ce fonds, afin que chacun puisse consulter ce qui constitue la mémoire d'un parti et d'une époque.

Aussi nous prions toute personne en possession d'archives du Mouvement de bien vouloir nous le faire savoir à :

L'Amicale du Mouvement Républicain Populaire  
133 bis, rue de l'Université - 75007 PARIS  
TÉL : 47 05 84 51

Nous vous en remercions vivement à l'avance.

Les Archivistes

C'est autre chose que ce qu'on nous raconte.

L'éducation Nationale doit comprendre, non seulement les écoles publiques, mais aussi les écoles privées sous contrat, où d'autres enseignants exercent leur métier à l'égard de nombreux enfants de France.

Sauf pour les partisans du «Tout Etat», dont on a vu la déconfiture en Union Soviétique, l'émulation entre les deux écoles ne peut être que profitable à chacune et aux élèves.

Il faut donc que ces deux écoles, publiques et privées sous contrat, soient soutenues par l'ensemble des Français.

Puisse la paix et non la guerre s'établir dans ce domaine si important pour l'avenir du pays.

Jean COVILLE

L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE

# Le quarantième anniversaire de l'appel de l'abbé Pierre

C'est le 1er février 1954 que l'abbé Pierre lança son pathétique appel au secours des sans logis.

Le froid était particulièrement vif cette année là : on observa moins 15 degrés.

Ainsi le sort des sans logis était-il particulièrement pénible et l'émouvant appel de l'abbé Pierre fut mieux entendu.

Je dois à cet égard évoquer un souvenir.

A cette époque j'étais président de la section du M.R.P. dans le 6ème arrondissement, de Paris et le maire de l'arrondissement, Victor Faure, en était membre.

Pour répondre à l'appel de l'abbé Pierre nous avons décidé de transformer une salle de la mairie et de l'aménager pour l'accueil des sans logis. Une cinquantaine d'entre eux purent y trouver place.

Pour la toilette un concours précieux permit d'y faire face, celui de la caserne des pompiers, située derrière la mairie.

Quant à la nourriture elle fut fournie par la Soupe Populaire du 6ème arrondissement, située rue Clément.

De nombreux camarades de la section du M.R.P. apportèrent leur concours pour assurer la réussite de cette difficile opération humanitaire.

C'est la raison qui m'a conduit à apporter ce témoignage et à évoquer ce souvenir.

Jean Coville

## BERNARD KOUCHNER - ABBÉ PIERRE

On croyait bien les connaître tous les deux. Et voilà qu'ils nous surprennent dans un livre d'entretiens : «Dieu et les hommes».

Cabotins un peu. Emouvants souvent.

Si différents et si proches chacun à sa manière possède une foi à déplacer les montagnes.

Madame Chantal Joly, dans le Pèlerin Magazine, les baptise les «Chevaliers de l'humanitaire».

Nous avons bien besoin de tels hommes.

Le livre est édité par Robert Laffont.

## REFLEXION ET SOUHAIT

Vous connaissez tous cette phobie qu'ont certains d'un «parti catholique» !

Recevant un ami d'obédience P.S.U. je lui ai précisé ceci : «je ne suis pas au MRP parce que c'est un parti chrétien mais parce que c'est un parti christianisé».

Aujourd'hui, avec le recul, je ne nie en rien mon entière et longue appartenance au M.R.P., mais, fidèle à mon idéal, je souhaite simplement que tous les partis soient christianisés.

André DELAPIERRE

## RAPPEL

Nous rappelons aux lecteurs du «M.R.P. vous parle» que l'abonnement à ce petit journal est de 20 francs par an.

Quant à la cotisation des adhérents à l'Amicale elle est de 100 francs par an.

Pour nous aider à bien accomplir notre mission, tant sur le plan du fonctionnement de l'Amicale que sur celui de la publication du «M.R.P. vous parle», nous demandons aux uns et aux autres de bien vouloir nous adresser les sommes indiquées ci-dessus, s'ils ne l'ont pas déjà fait cette année, en nous retournant le bulletin figurant au verso.

Il est toujours accusé réception des versements des uns et des autres et les adhérents reçoivent une vignette à apposer sur leur carte.

## Amis décédés

Louis FROMET.....Paris 19ème  
Roger HAFFREINGUE.....Martal  
Léo HAMON.....Paris  
Roger KIRCHMEYER.....Epernay  
Paul MÉRIC.....Riscle  
Léon MOSSNER.....Aubagne  
François OTTAVI.....Mandelieu  
Anna SCHIFF.....Nancy  
Dominique TEITGEN.....Paris 16ème

## AVERTISSEMENT

En raison des élections cantonales et européennes qui se tiendront dans le premier semestre de 1994 nous ne pouvons prévoir actuellement ni la date ni le lieu de notre prochaine assemblée générale.

Nous vous en informerons dans le prochain numéro du «M.R.P. vous parle» qui paraîtra au début du mois d'avril.

## COMMUNIQUÉ

Roger DOBIGNY nous rappelle

«Que c'est aux vivants qu'il appartient de perpétuer la Mémoire de nos disparus»

Il nous signale la sortie d'un livre

### POLITIQUE ET CHRÉTIENS

Robert BURON par Marcel LAUNAY

Témoignages de

Pierre PFLIMLIN et Jean OFFREDO - Édition BEAUCHESNE



## BULLETIN

- 1 - D'ADHESION A L'AMICALE DU MOUVEMENT REPUBLICAIN POPULAIRE  
133 bis, RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS - TEL : 47.05.84.51
- 2 - DE RENOUELEMENT DE COTISATION 1994
- 3 - D'ABONNEMENT AU BULLETIN « LE M.R.P. VOUS PARLE »

NOM ..... PRENOM .....  
ADRESSE ..... Tél. ....

Ci-joint : Cotisation de 100 Francs - Abonnement de 20 Francs par

1 - Chèque bancaire

2 - Chèque ou virement postal au CCP PARIS N° 4723 - 45 Z au nom de «Amicale du M.R.P.»

1 - 2 Rayer la mention inutile

**LE M.R.P. VOUS PARLE** - Directeur de la Publication : Jacques MALLET - Commission paritaire de presse N° AS 65-465

IMPRIMERIE COPY AND CO - CIRCULAIRES COULON 42 36 08 15